

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du VENDREDI 18 JANVIER 2019**  
**RELEVÉ DE DECISIONS**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Présents : 24**

puis 25 pour la délibération n°10

**Votants : 33**

**Etaient présents :**

DEBREU Bernard, Maire, CORBEAUX Eric, DUMEZ Françoise, SERRURIER Didier, DAL Perrine, FRUCHART Alain, HAMARD-DELECROIX Francine, VANDEVOORDE Jean-Rémy, QUINART Noëlla, BAUDET Philippe (à partir de la délibération n°10), Adjoints.

VAILLANT Robert, MANGEZ Pascal, BERNARDY Jean-Marc, MANGEZ Eric, FRUCHART Nathalie, ROSENBERG—LIETARD Amandine, MILLE Roger, BACLETT Christian, PACINI Antoine, CADART François-Xavier, GAUDEFROY Stéphanie, DRELON Eric, PRZEZDZIECKI Chantal, DROMA Dominique, DUTILLEUL Anita, conseillers.

**Procurations :**

BAUDET Philippe, procuration à MANGEZ Eric (jusque la délibération n°9)

BERNARD Marie-Noëlle, procuration à FRUCHART Alain

BAUWENS Brigitte, procuration à QUINART Noëlla

CLABAUT Jean-Denis, procuration à ROSENBERG LIETARD Amandine

TREDEZ Valérie procuration à HAMARD-DELECROIX Francine

ROSENBERG Rémy, procuration à SERRURIER Didier

LAMOUR Olivier, procuration à BERNARDY Jean-Marc

HUGUET Caroline, procuration à BACLETT Christian

DUMETZ Stéphanie, procuration à DRELON Eric

## **NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amandine ROSENBERG-LIETARD, Secrétaire de séance.

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 DECEMBRE 2018**

Compte-rendu approuvé à l'UNANIMITE.

### **2. COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

Le conseil municipal a entendu les communications du Maire.

### **3. DECISIONS MUNICIPALES – ETAT DES MARCHES**

Depuis la dernière séance aucune décision municipale n'a été prise.

#### **ETAT des MARCHES CONCLUS**

**-arrêté au 08 janvier 2019-**

**Marché 16.144 : prestations de contrôles de qualité sanitaire des préparations alimentaires en restauration collective (6 sites) - modification d'exécution pour augmenter le nombre de prélèvements Listeria en cuisine centrale Langevin à raison de 1 par mois**

L.D.A.R. - 180 rue Pierre-Gilles de Gennes - Pôle du Griffon - BARENTON BUGNY 02007 LAON CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 192,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : à compter du 03/01/19

*Forme du marché : modification - Date d'attribution : 03/01/19*

**Marché 16.152 : diffusion toutes boîtes de divers documents municipaux - modification d'exécution pour réduire le nombre de boîtes**

ADREXO - 92/104 rue de la Croix de Vareskel - 59273 FRETIN

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 40 000 € H.T.)

Période d'exécution prévue : à compter du 18/12/18

*Forme du marché : modification - Date d'attribution : 11/12/18*

**Marché 18.061 : réalisation de travaux à l'Espace Communal de la Mouchonnière (extension de la salle Ronny Coutteure et réaménagement de l'accueil des habitants) - lot n° 02 : ossature bois ; charpente ; bardage ; couverture - sous-traitance pour les prestations "couverture / étanchéité"**

COUSIN - 54, boulevard Henri Martin - 02100 SAINT-QUENTIN

Montant prévisionnel de la dépense : 7 924,71 € H.T.

Période d'exécution prévue : à compter du 21/11/18

*Forme du marché : acte spécial - Date d'attribution : 19/11/18*

**Marché 18.061 : réalisation de travaux à l'Espace Communal de la Mouchonnière (extension de la salle Ronny Coutteure et réaménagement de l'accueil des habitants) - lot n° 06 : peinture ; faïence ; sol souple - modification d'exécution pour remplacer le sol souple par du carrelage**

TECHNIC PEINTURE - 48 avenue de la Sablonnière - 59184 SAINGHIN EN WEPPE

Montant prévisionnel de la dépense : 1 777,30 € H.T.

Période d'exécution prévue : à compter du 14/12/18

*Forme du marché : modification - Date d'attribution : 12/12/18*

**Marché 18.061 : réalisation de travaux à l'Espace Communal de la Mouchonnière (extension de la salle Ronny Coutteure et réaménagement de l'accueil des habitants) - lot n° 06 : peinture ; faïence ; sol souple - sous-traitance pour la partie "carrelage et faïences"**

NORD CARRELAGE - 1, rue Jules Noutour - 59160 LOMME

Montant prévisionnel de la dépense : 5 252,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : à compter du 14/12/18

*Forme du marché : acte spécial - Date d'attribution : 12/12/18*

**Marché 18.114 : réalisation de travaux à l'Espace Communal de la Mouchonnière (extension de la salle Ronny Coutteure et réaménagement de l'accueil des habitants), pour deux lots infructueux - lot n° 01 : gros-œuvre ; V.R.D. - modification d'exécution pour moins-value générée sur le volet assainissement**

E.B.T.M. - 1 avenue Jeanne d'Arc - 62440 HARNES

Montant prévisionnel de la dépense : -3 893,10 € H.T.

Période d'exécution prévue : à compter du 14/12/18

*Forme du marché : modification - Date d'attribution : 12/12/18*

**Marché 18.114 : réalisation de travaux à l'Espace Communal de la Mouchonnière (extension de la salle Ronny Coutteure et réaménagement de l'accueil des habitants), pour deux lots infructueux - lot n° 03 : plâtrerie ; isolation ; menuiseries extérieures ; menuiseries intérieures - modification d'exécution pour rectifier le montant attribué (erreur administrative)**

E.B.T.M. - 1 avenue Jeanne d'Arc - 62440 HARNES

Montant prévisionnel de la dépense : -3 204,10 € H.T.

Période d'exécution prévue : à compter du 14/12/18

*Forme du marché : modification - Date d'attribution : 12/12/18*

**Marché 18.133 : Achat de fournitures médicales courantes et matériel de premiers secours - lot n° 1 : fournitures médicales de premiers secours**

PHARMACIE de BURGAULT - 72 rue de Burgault - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 10 000 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 20/11/18 au 19/11/22

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 14/11/18*

**Marché 18.133 : Achat de fournitures médicales courantes de premiers secours - lot n° 2 : matériel de secours obligatoire dans un poste de secours**

DUMONT SECURITE - 9 rue Lucien Rosengart - 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 5 000 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 21/11/18 au 20/11/22

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 14/11/18*

**Marché 18.134 : prestations de préparation et de portage de repas pour un foyer de personnes âgées les week-ends et jours fériés**

DUPONT RESTAURATION - 13, avenue Blaise Pascal - Z.A. Les portes du Nord - 62820 LIBERCOURT

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 40 000 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 29/10/18 au 28/10/20

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 08/10/18*

**Marché 18.159/B : licence et maintenance du logiciel Domino Web (pour le S.M.E.J.) – modification d'exécution pour mise en conformité R.G.P.D. (Réglementation des Données Personnelles)**

ABELIUM COLLECTIVITES agence Nord Est - 4 rue du Clos de l'Ouche - 35730 PLEURTUIT

Montant prévisionnel de la dépense : sans incidence financière

Période d'exécution prévue : à compter du 11/12/18

*Forme du marché : modification - Date d'attribution : 11/12/18*

**Marché 18.163 : fourniture et pose de clôtures et portails - lot n° 1 : entrée du Parc de la Ramie**

CLOTURES SANIEZ NORD - 20, rue de l'Abbaye - 59730 SOLESMES

Montant prévisionnel de la dépense : 13 265,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : en attente de l'O.S. pour fin au 31/03/19

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/12/18*

**Marché 18.163 : fourniture et pose de clôtures et portails - lot n° 2 : pose de portails et portillon pour 2 sites**

CLOTURES SANIEZ NORD - 20, rue de l'Abbaye - 59730 SOLESMES

Montant prévisionnel de la dépense : 2 839,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : en attente de l'O.S. pour fin au 31/03/19

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/12/18*

**Marché 18.172 : achat d'une boîte de retour de documents pour les besoins de la bibliothèque municipale**

déclaré sans suite (évolution du projet) -

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 17/12/18*

**Marché 18.208 : marché subséquent n° 14 à l'accord cadre n° AC.17.02 pour des locations de divers équipements nécessaires aux fouilles archéologiques - lot n° 1 : location d'engins de chantiers, avec chauffeurs, pour le site "45 rue du Plouich - Wattiesart"**

RENARD - Les onze Muids, chemin de Mastaing - 59124 ESCAUDAIN

Montant prévisionnel de la dépense : 8 350,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 14/01/19 au 01/02/19

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 11/12/18*

**Marché 18.225 : marché subséquent n° 50 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : car(s) avec chauffeur à disposition**

VOYAGES CATTEAU - 3 avenue des Marronniers - 59840 PERENCHIES

Montant prévisionnel de la dépense : prix forfaitaire selon forfaits kilométriques

Période d'exécution prévue : du 09/02/19 aux vacances d'automne 2019

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 20/12/18*

**Marché 18.225 : marché subséquent n° 50 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : sortie à Villeneuve d'Ascq (cinéma) pour les mercredis de loisirs**

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 150,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 16/01/19

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 20/12/18*

**Marché 18.225 : marché subséquent n° 50 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 3 : sortie à Bailleul (ferme) pour le C.M.E.**

VOYAGES CATTEAU - 3 avenue des Marronniers - 59840 PERENCHIES

Montant prévisionnel de la dépense : 418,18 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 19/01/19 au 20/01/19

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 20/12/18*

**Marché 18.226 : projection publique du film "Pôle Express" à la Salle des Fêtes**

SWANK FILMS DISTRIBUTION France - 3, avenue Stephen Pichon - 75013 PARIS

Montant prévisionnel de la dépense : 287,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 19/12/18

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 11/12/18*

**Marché 18.227 : formation C.A.C.E.S. R390 grue auxiliaire de chargement, à SECLIN, pour 1 agent des services techniques**

FORGET FORMATION - 1293 avenue de l'Épinette - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 480,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 17/02/18 au 20/12/18

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 13/12/18*

**Marché 18.228 : réalisation et diffusion vidéo à la salle des Fêtes, à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population 2019**

TOTEM REAL - 549/7 rue de Bailly - 59700 MARCQ EN BAROEUL

Montant prévisionnel de la dépense : 3 475,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 10/01/19 au 15/01/19

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 17/12/18*

**Marché 18.229 : animation d'ateliers de sophrologie à destination d'un public jeune et adulte, a la salle de sports Jesse Owens et à la M.A.P.S.**

Association EPOKE - 17 rue de la Tannerie - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 1 850 € nets

Période d'exécution prévue : du 01/01/19 au 31/12/19

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 17/12/18*

**Marché 18.230 : Représentation du spectacle "Et le charme opéra !", à l'auditorium du C.M.E.M.**

Compagnie ADVITAM - 26, rue de l'Autour - 59152 CHERENG

Montant prévisionnel de la dépense : 1 900 € nets

Période d'exécution prévue : 09/02/19

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 18/12/18*

**Marché AC 18.01 : organisation de séjours de vacances d'été, pour jeunes âgés de 6 à 17 ans, via un accord-cadre**

Analyse en cours -

*Forme du marché : MAPA -*

**Marché 18.231 : animation d'ateliers de socio-esthétique à destination d'un public jeune et adulte, à la M.A.P.S.**

Nadia GUECIOEUR - 4 rue de Cartigny - 59100 ROUBAIX

Montant prévisionnel de la dépense : 2 850 € nets

Période d'exécution prévue : du 09/01/19 au 31/12/19

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 19/12/18*

**Marché 18.232 : fournitures diverses nécessaires à la production végétale**

- lot n° 1 : plantes prêtes à planter

- lot n° 2 : produits de fertilisation

- lot n° 3 : fournitures pour production horticole

- lot n° 4 : terreaux et paillage

- lot n° 5 : graines de gazon et gazon fleuri

- lot n° 6 : arbres, arbustes, vivaces et sapins

- lot n° 7 : plantes, bouture et graines (à cultiver)

- lot n° 8 : fourniture et plantation de bulbes avec location de planteuse

mécanisée

consultation en cours -

*Forme du marché : MAPA -*

**Marché 18.233 : marché subséquent n° 18 à l'accord-cadre 17.03 relatif aux formations en animation volontaire - formation générale B.A.F.A. pour 1 personne, à Mons-en-Baroeul, en demi-pension**

CEMEA Nord Pas-de-Calais - 11 rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 280,00 € nets

Période d'exécution prévue : du 22/12/18 au 30/12/18

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 21/12/18*

**Marché 18.234 : marché subséquent n° 19 à l'accord-cadre 17.03 relatif aux formations en animation volontaire - formation générale B.A.F.A. pour 1 personne, à Mons-en-Baroeul, en demi-pension**

CEMEA Nord Pas-de-Calais - 11 rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 280,00 € nets

Période d'exécution prévue : du 22/12/18 au 30/12/18

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 21/12/18*

**Marché 18.235 : achat de papiers et enveloppes**

- lot n° 1 : papier pour impression

- lot n° 2 : papier pour reprographie

- lot n° 3 : enveloppes

consultation en cours -

*Forme du marché : MAPA -*

**Marché 18.236 : licence et maintenance du progiciel de billetterie (logiciel SIRIUS), avec assistance à l'exploitation**

FORUM SIRIUS - 20quater, rue Schnapper - 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Montant prévisionnel de la dépense : 9 788,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 01/01/19 au 31/12/21

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 28/12/18*

**Marché 18.237 : hébergement et maintenance des applications ARPEGE Enfance CONCERTO, Recensement MAESTRO, Election ADAGIO avec évolution en version majeure Opus pour Conterto et Maestro**

ARPEGE - 13 rue de la Loire - B.P. 23619 - 44236 SAINT SEBASTIEN sur LOIRE CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 24 794,82 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 01/01/19 au 31/12/22

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 31/12/18*

**Marché 19.001 : Travaux d'enrobés dans deux écoles**

consultation en cours -

*Forme du marché : MAPA -*

**Marché 19.002 : animation d'ateliers pour pratique artistique et jeux d'expression divers pour un public porteur ou pas de handicap, à la salle Dédulle**

QUANTA - ferme Petitprez - 13 chemin du Grand Marais - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Montant prévisionnel de la dépense : 1 470 € nets

Période d'exécution prévue : du 08/01/19 au 31/12/19

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 04/01/19*

**Marché 19.003 : prestations liées à la programmation du contrat de ville, et particulièrement du projet "mobilisé pour la jeunesse", pour jeunes de 11 à 25 ans**

Association C.I.P.D. (Conseil Intercom Prévention Délinquance) - 1 avenue Charles Saint-Venant - 59155 FACHES THUMESNIL

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaire horaire, d'un montant maximal de 8 000 € nets

Période d'exécution prévue : du 04/01/19 au 30/06/19

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 04/01/19*

**Marché 19.004 : marché subséquent n° 02 à l'accord-cadre n° AC.17.05 pour l'achat d'équipements interactifs, numériques éducatifs - 2 V.P.I. (écoles élémentaires Paul Durot et Paul Langevin)**

consultation en cours -

*Forme du marché : MAPA -*

**Marché 19.005 : maintenance du module d'échanges COMEDEC sur l'Etat-Civil**

LOGITUD Solutions - Z.A.C. du Parc des Collines - 53 rue Victor Schoelcher - 68200 MULHOUSE

Montant prévisionnel de la dépense : 4 542,93 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 07/01/19 au 31/12/19

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 07/01/19*

**Marché 19.006 : animation via ateliers de cuisine participatifs, autour de l'équilibre alimentaire, à la salle Ronny Coutteure**

Mme Laurence MAZET - 3 rue du 8 mai 1945 - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 2 000 € nets

Période d'exécution prévue : du 15/01/19 au 31/12/19

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 07/01/19*

**Marché 19.007 : réalisation de divers travaux de topographie en archéologie**

consultation en cours -

*Forme du marché : MAPA -*

**Marché 19.008 : maintenance des portes sectionnelles (motorisées et manuelles) et des portails et barrières automatiques**

**- lot n° 1 : portes sectionnelles (motorisées ou manuelles)**

**- lot n° 2 : portes et barrières automatiques**

consultation en cours -

*Forme du marché : MAPA -*

**PAS DE REMARQUE.**

**4. MONSIEUR LE MAIRE – ECONOMIE – COMMUNICATION – LOGEMENT  
URBANISME – SECURITE PUBLIQUE – TRANSPORTS PUBLICS**

**A. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT  
ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DES COMMUNES DE FROMELLES, LE MAISNIL, RADINGHEM EN WEPPE,  
AUBERS, BOIS GRENIER.**

**a) Débat sur les orientations du PADD du PLU de FROMELLES**

**Délibération n°1**

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 17 novembre 2016 du conseil municipal de FROMELLES, prescrivant la révision générale de son PLU communal et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation de la révision ;

Vu la délibération n°18 C 0389 du 15 juin 2018 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille reprenant la procédure de révision susmentionnée, et définissant les modalités de collaboration avec les communes membres dans le cadre de cette procédure ;

Vu le débat mené sur les orientations générales du PADD de la commune lors du Conseil de la Métropole Européenne de Lille le 19 octobre 2018 ;

Le 17 novembre 2016, le Conseil municipal de FROMELLES, a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de :

- Se doter d'un document constituant un véritable projet de développement durable pour la commune pour les années à venir, reprenant les exigences des lois entrées



en vigueur depuis 2005, notamment les lois Grenelle de l'environnement et la loi ALUR, compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) arrêté par le Syndicat Mixte de Lille Métropole le 26 février 2016

- Maîtriser l'urbanisation du village
- Préserver la diversité et la richesse des paysages
- Préserver une agriculture diversifiée et dynamique
- Prévenir les risques d'inondation
- Promouvoir une gestion durable des eaux pluviales
- Développer les chemins de randonnée
- Finaliser l'assainissement et le traitement des eaux usées.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCoT et des objectifs de la révision du PLU.

Le 19 octobre 2018, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales du PADD du PLU.

#### **Compte-rendu du débat tenu par le Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal n'ont pas émis de remarques particulières sur l'ensemble des axes suivants :

- « Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la métropole lilloise »,
- « Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien »,
- « Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental »,
- « Un aménagement du territoire sobre et performant ».

Après clôture des débats par Monsieur maire, le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du plan local d'urbanisme dans le cadre la révision générale du PLU.

La Métropole Européenne de Lille en sera informée.

## **b) Débat sur les orientations du PADD du PLU de LE MAISNIL**

### **Délibération n°2**

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 17 novembre 2016 du conseil municipal de LE MAISNIL, prescrivant la révision générale de son PLU communal et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation de la révision ;

Vu la délibération n°18 C 0390 du 15 juin 2018 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille reprenant la procédure de révision susmentionnée, et définissant les modalités de collaboration avec les communes membres dans le cadre de cette procédure ;

Vu le débat mené sur les orientations générales du PADD de la commune lors du Conseil de la Métropole Européenne de Lille le 19 octobre 2018 ;

Le 17 novembre 2016, le Conseil municipal de LE MAISNIL, a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de :

- Se doter d'un document constituant un véritable projet de développement durable pour la commune pour les années à venir, reprenant les exigences des lois entrées en vigueur depuis 2005, notamment les lois Grenelle de l'environnement et la loi ALUR, compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté par le Syndicat Mixte de Lille Métropole le 26 février 2016
- Maîtriser l'urbanisation du village
- Préserver la diversité et la richesse des paysages
- Préserver une agriculture diversifiée et dynamique
- Prévenir les risques d'inondation
- Promouvoir une gestion durable des eaux pluviales
- Développer les chemins de randonnée
- Finaliser l'assainissement et le traitement des eaux usées.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCoT et des objectifs de la révision du PLU.

Le 19 octobre 2018, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales du PADD du PLU.

#### **Compte-rendu du débat tenu par le Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal n'ont pas émis de remarques particulières sur l'ensemble des axes suivants :

- « Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la métropole lilloise »,
- « Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien »,
- « Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental »,
- « Un aménagement du territoire sobre et performant ».

Après clôture des débats par Monsieur maire, le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du plan local d'urbanisme dans le cadre la révision générale du PLU.

La Métropole Européenne de Lille en sera informée.

#### **c) Débat sur les orientations du PADD du PLU de RADINGHEM EN WEPPEES**

##### **Délibération n°3**

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 29 novembre 2016 du conseil municipal de Radinghem-en-Weppes, prescrivant la révision générale de son PLU communal et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation de la révision ;

Vu la délibération n° 18 C 0392 du 15 juin 2018 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille reprenant la procédure de révision susmentionnée, et définissant les modalités de collaboration avec les communes membres dans le cadre de cette procédure ;

Vu le débat mené sur les orientations générales du PADD de la commune lors du Conseil de la Métropole Européenne de Lille le 19 octobre 2018 ;

Le 29 novembre 2016, le Conseil municipal de Radinghem-en-Weppes, a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de :

- Se doter d'un document constituant un véritable projet de développement durable pour la commune pour les années à venir, reprenant les exigences des lois entrées en vigueur depuis 2005, notamment les lois Grenelle de l'environnement et la loi ALUR, compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) arrêté par le Syndicat Mixte de Lille Métropole le 26 février 2016
- Maîtriser l'urbanisation du village
- Préserver la diversité et la richesse des paysages
- Préserver une agriculture diversifiée et dynamique

- Prévenir les risques d'inondation
- Promouvoir une gestion durable des eaux pluviales
- Développer les chemins de randonnée
- Finaliser l'assainissement et le traitement des eaux usées.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCoT et des objectifs de la révision du PLU.

Le 19 octobre 2018, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales du PADD du PLU.

#### **Compte-rendu du débat tenu par le Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal n'ont pas émis de remarques particulières sur l'ensemble des axes suivants :

- « Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la métropole lilloise »,
- « Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien »,
- « Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental »,
- « Un aménagement du territoire sobre et performant ».

Après clôture des débats par Monsieur maire, le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du plan local d'urbanisme dans le cadre la révision générale du PLU.

La Métropole Européenne de Lille en sera informée.

#### **d) Débat sur les orientations du PADD du PLU de AUBERS**

##### **Délibération n°4**

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2016-61 du 21 décembre 2016 du conseil municipal de AUBERS, prescrivant la révision générale de son PLU communal et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation de la révision ;

Vu la délibération n° 18 C 0387 du 15 juin 2018 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille reprenant la procédure de révision susmentionnée, et définissant les modalités de collaboration avec les communes membres dans le cadre de cette procédure ;

Vu le débat mené sur les orientations générales du PADD de la commune lors du Conseil de la Métropole Européenne de Lille le 19 octobre 2018 ;

Le 21 décembre 2016, le Conseil municipal de AUBERS a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de :

- Se doter d'un document constituant un véritable projet de développement durable pour la commune pour les années à venir, reprenant les exigences des lois entrées en vigueur depuis 2005, notamment les lois Grenelle de l'environnement et la loi ALUR, compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) arrêté par le Syndicat Mixte de Lille Métropole le 26 février 2016
- Maîtriser l'urbanisation du village
- Préserver la diversité et la richesse des paysages
- Préserver une agriculture diversifiée et dynamique
- Prévenir les risques d'inondation
- Promouvoir une gestion durable des eaux pluviales
- Développer les chemins de randonnée
- Finaliser l'assainissement et le traitement des eaux usées.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCoT et des objectifs de la révision du PLU.

Le 19 octobre 2018, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération.

## **Compte-rendu du débat tenu par le Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal n'ont pas émis de remarques particulières sur l'ensemble des axes suivants :

- « Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la métropole lilloise »,
- « Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien »,
- « Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental »,
- « Un aménagement du territoire sobre et performant ».

Après clôture des débats par Monsieur maire, le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du plan local d'urbanisme dans le cadre la révision générale du PLU.

La Métropole Européenne de Lille en sera informée.

### **e) Débat sur les orientations du PADD du PLU de BOIS-GRENIER**

#### **Délibération n°5**

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 14 décembre 2016 du conseil municipal de BOIS-GRENIER, prescrivant la révision générale de son PLU communal et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation de la révision ;

Vu la délibération n° 18 C 0388 du 15 juin 2018 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille reprenant la procédure de révision susmentionnée, et définissant les modalités de collaboration avec les communes membres dans le cadre de cette procédure ;

Vu le débat mené sur les orientations générales du PADD de la commune lors du Conseil de la Métropole Européenne de Lille le 19 octobre 2018 ;

Le 14 décembre 2016, le Conseil municipal de BOIS-GRENIER, a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de :

- Se doter d'un document constituant un véritable projet de développement durable pour la commune pour les années à venir, reprenant les exigences des lois entrées en vigueur depuis 2005, notamment les lois Grenelle de l'environnement et la loi ALUR, compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) arrêté par le Syndicat Mixte de Lille Métropole le 26 février 2016
- Maîtriser l'urbanisation du village
- Préserver la diversité et la richesse des paysages
- Préserver une agriculture diversifiée et dynamique
- Prévenir les risques d'inondation
- Promouvoir une gestion durable des eaux pluviales
- Développer les chemins de randonnée
- Finaliser l'assainissement et le traitement des eaux usées.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCoT et des objectifs de la révision du PLU.

Le 19 octobre 2018, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales du PADD du PLU.

#### **Compte-rendu du débat tenu par le Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal n'ont pas émis de remarques particulières sur l'ensemble des axes suivants :

- « Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la métropole lilloise »,
- « Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien »,
- « Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental »,
- « Un aménagement du territoire sobre et performant ».

Après clôture des débats par Monsieur maire, le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du plan local d'urbanisme dans le cadre la révision générale du PLU.

La Métropole Européenne de Lille en sera informée.

## **B. PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE**

### **Délibération n°6**

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56),

Vu la délibération du 25 mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de modification du chemin de Grande Randonnée 121 B qui démarre de Bailleul et se termine à Marchiennes pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Le chemin de Grande Randonnée empruntera la rue Jean Baptiste Mulier, le chemin des Bois et le chemin de Martinsart à Avelin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable,
- d'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- d'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **5 COMMISSION FINANCES – MARCHES PUBLICS – RESTAURATION COLLECTIVE – PERSONNEL COMMUNAL**

### **A. GESTION 2018 – OUVERTURES POUR MOUVEMENTS D'ORDRE**

#### **Délibération n°7**

Dans le cadre des opérations de fin d'exercice 2018, il pourra être proposé au Conseil Municipal des ouvertures de crédits pour la réalisation d'opérations d'ordre.

Compte tenu des délais de vérification des opérations de fin de gestion, d'autres transferts comptables éventuellement nécessaires pourraient être proposés en début de réunion de Bureau ou de Conseil Municipal. La date du 21 janvier constituant la limite d'ajustement des comptes de l'exercice précédent

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **B. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019**

#### **Délibération n°8**

Deux organismes liés au budget communal pour leur fonctionnement ont besoin du versement de la subvention municipale en début d'année. Le vote du budget primitif 2019 étant prévu début avril, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer dès à présent les subventions suivantes, dont le montant est identique à celui de 2018 :

- |  |                      |
|--|----------------------|
| - CCAS – Centre Communal d'Action Sociale      | <b>400 000 euros</b> |
| - COS – Comité des Œuvres Sociales de la Ville | <b>45 874 euros</b>  |

**APPROUVE A L'UNANIMITE**



## **C. MODIFICATION D'EXECUTION DE MARCHE PUBLIC – INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

### **Délibération n°9**

Par marché n° 12.026 notifié le 20 juillet 2012, la collectivité a conclu avec la société DALKIA France (Saint-André-lez-Lille ; 59) un marché portant sur l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, de traitement d'eau, de production d'Eau Chaude Sanitaire, et de ventilation des bâtiments municipaux.

Ce marché a été modifié par avenants / modifications d'exécution :

- n° 1 signé le 30 avril 2013 pour supprimer la part P3 du site « piscine », en raison des travaux prévus, et pour augmenter la température du site « résidence Ambroise Croizat » (diminution de 0.38 % du montant du marché)
- n° 2 signé le 17 juillet 2013 pour supprimer tous les autres postes (P1-P2-P9) du site « piscine », en raison des travaux de rénovation engagés (diminution de 20.45 % du montant du marché, en cumul des avenants)
- n° 3 signé le 05 mai 2014 pour réintégrer les postes P1-P2-P3 et P9 du site « piscine » suite aux travaux (augmentation de 0.14 % du montant du marché, en cumul des avenants)
- n° 4 signé le 11 janvier 2016 pour actualiser la formule de révision de la redevance du poste P1, suite à la suppression des tarifs réglementés du gaz
- n° 5 signé le 29 janvier 2016 pour supprimer le P3/2 de 4 sites
- n° 6 signé le 18 juillet 2017 pour supprimer tous les postes (P1-P2-P3-P9) suite à la vente de la résidence Ambroise Croizat.
- n° 7 signée le 28 mars 2018 pour réviser des cibles de certains sites, et pour créer un mini-réseau de chaleur au Parc de la Ramie-salle Delaune
- n° 8 signé le 08 novembre 2018 pour supprimer le site « mairie annexe »
- n° 9 (en cours de signature) pour supprimer le site « local rue du Fourchon occupé le Secours Populaire Français ».

Une nouvelle demande de modification d'exécution est présentée, portant sur 2 points :

→la révision des cibles de consommation sur certains sites

L'article 3.2.1. du C.C.A.P. prévoit que les engagements de consommation NB de certains sites puissent être révisés, afin de tenir compte des résultats observés sur les deux saisons de chauffage précédentes.

Suite à la réunion bilan de 2018, il a été possible de réviser les cibles de consommations pour certains sites. Ce sont ces nouvelles valeurs qui serviront pour l'exécution de la période de chauffe d'octobre 2018 à juin 2019.

Après révision de ces cibles pour certains sites, il en résulte une diminution annuelle sur le poste P1 de 12 300.40 euros H.T.

→la suppression du site « logement situé 8 rue Guy Môquet » concernant les postes P1-P2 et P3.

Par ailleurs, il est ici procédé à la rectification de la valeur indiquée en P1 lors de la suppression du site « locaux occupés par le Secours Populaire Français ». En effet, les 1 858.50 indiqués étaient la valeur d'origine ; or, cette valeur avait été modifiée lors de la révision des cibles (modification d'exécution n° 7). Il convient donc de déduire 1 380.60 et non 1 858.50 comme indiqué à la modification d'exécution n° 9 (en cours de traitement).

## Récapitulatif financier par poste de prestations du marché :

Acte	P1	P2	P3	P9	Total
Marché initial	350 498.27	89 411.77	60 393.19	1 176.00	501 479.23
Avenant 1			-1 917.85		499 561.38
Avenant 2	-85 255.30	-14 793.61		-577.50	398 934.97
Avenant 3	85 255.30	15 123.15	2 271.67	577.50	502 162.59
Avenant 5			-127.53		502 035.06
Modification d'exécution 6	-27 576.50	-4 559.29	-4 969.48	-206.50	464 723.29
Modifications d'exécution 7	-14 660.90	0	13 267.28	0	463 329.67
Modification d'exécution 8	-6 996.00	-1 342.78	-1 182.36	0	453 808.53
Modification d'exécution 9	-1 858.50	-695.81	-609.12	0	450 645.10
Modifications d'exécution demandées	-12 300.40 - 2 094.20 + 1 858.50 -1 380.60	-695.81	-622.79	0	435 409.80

Le montant cumulé des avenants/modifications d'exécution et la modification d'exécution ici demandée fait donc passer le montant annuel du marché (valeur de base) de 501 479.23 à 435 409.80 € H.T. (soit une diminution du montant total du marché de 13.17 %).

La demande de modification d'exécution ne peut être signée par Monsieur le Maire que sur autorisation du Conseil Municipal, compte tenu de la procédure de passation du marché (appel d'offre ouvert), sans avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres, les modifications apportées entraînant une diminution.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **D. CLASSES DE DECOUVERTE A LA NEIGE 2019 – DELEGATION**

#### **Délibération n°10**

Pour l'année 2019, deux départs de classes de neige sont prévus. Un premier séjour du 7 au 17 janvier 2019 puis un deuxième séjour du 4 au 15 mars 2019.

Pour le second séjour une délégation sur place est prévue du vendredi 8 mars 2019 au mercredi 13 mars 2019 sous la responsabilité de l'adjointe déléguée à l'Enfance, Petite Enfance et Accueil Périscolaire, elle est ouverte aux membres de la commission enfance et éducation.

Il est proposé de prendre en charge les frais liés au séjour cette délégation

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.**

